



SYNDICAT CNT SANTÉ-SOCIAL SECTEUR TRAVAIL

Email : directe-rhona-ut69.cnt@directe.gouv.fr / www.cnt69.org

Le 1^{er} février tous à LYON pour défendre la liberté d'expression syndicale

Le 1^{er} février 2011 Pierre Joanny, secrétaire national de SUD Travail passe en procès au tribunal correctionnel suite à la plainte de l'INT.

L'INT a porté plainte contre SUD pour « *injure publique envers une administration publique* », rien que ça, pour un papier intitulé « Brûler l'int » dans leur journal *Tout va mieux*.

Le ton incisif et pamphlétaire de ce papier n'a manifestement pas plu à la direction de l'INT à l'époque très chatouilleuse dans un contexte de lutte des IET pour leurs conditions de formation et pour la titularisation de leurs collègues de promo.

Voilà bien l'INT tel qu'on le connaît : tendre et bienveillant envers le patronat et les intérêts privés ; dur et intransigeant envers un syndicalisme critique et les agents de contrôle en formation qu'il faut mater pour les faire rentrer dans le moule.

Car à quoi sert l'INT ?

Telle était au départ la question posée par le papier incriminé. En voilà une question qu'elle est intéressante ! Officiellement à former les agents du ministère du travail en formation initiale et continue. Plus sûrement l'INT est aujourd'hui le véritable cheval de troie du patronat dans le ministère du travail et le grand promoteur de la nouvelle politique managériale du ministère faite de politique du chiffre, de piétinement du service public et de « partenariats » très intéressés.

De ce point de vue parler d' « *injure publique envers une administration publique* » frise la publicité mensongère tant la politique menée par la direction l'INT est éloignée de tout idée de service public au service des salariés et pour le respect de leurs droits.

Car si l'INT souhaite porter plainte contre les injures envers une administration publique ou ses agents, nous attendons toujours par exemple sa plainte contre certains intervenants extérieurs payés par l'INT et qui sont venus notamment nous expliquer que les fonctionnaires sont des « *privilegiés-responsables-de-la-précarité-dans-une-société-duale* » (vécu en formation initiale de contrôleur en 2008).

Mais c'est oublier que le MEDEF siège au CA de l'INT et que « l'institut de l'entreprise » (lobby patronal historique) vient régulièrement manger à l'INT.

Ne nous trompons donc pas de débat. Derrière la plainte de l'INT contre un article, il s'agit de mettre au pas l'expression d'un syndicalisme de lutte contre les orientations actuelles de l'INT et du ministère.

**Pour toutes ces raisons il faut apporter notre soutien à Pierre
JOANNY lors de son procès le 1^{er} février.**

Pour rendre hommage aux efforts de l'INT dans la mise en place de la nouvelle politique managériale du ministère, voici une petite compilation des formations les plus rigolotes de l'INT sur 2010 et 2011 :

« *Connaître les règles de gestion RH* »

« *pilotage par la performance et contrôle de gestion* »

« *la cessation d'activité des agents de la Fonction Publique d'Etat* »

« *conduite des entretiens professionnels* »

En partenariat avec le Réseau des écoles de service public, c'est encore plus rigolo :

« *L'autorité dans la fonction managériale* »

« *La conduite du changement dans le cadre de la RGPP* »

« *Secret professionnel et partage d'informations dans les pratiques d'intervention sociale* »

« *La dimension émotionnelle dans le management* »

« *Quels outils RH pour accompagner les agents publics face aux réformes structurelles ?* »

« *Le manager public confronté aux évolutions des valeurs et des pratiques du service public* »

Et soudain, l'INT s'emballe, atteint d'un trouble obsessionnel compulsif de la performance :

« *Performance publique : pour une démarche globale et cohérente de l'action Publique* »

« *Performance économique et financière* »

« *Performance managériale et organisationnelle* »

« *Performance des politiques publiques* »

D'ores et déjà on leur propose plusieurs idées de formations pour continuer notre nécessaire modernisation et adaptation en 2012 :

- « *performance dans la destruction des emplois publics* »

- « *la dimension émotionnelle de la RGPP* »

- « *l'autorité dans la mobilité vers l'extérieur* »

- « *la carotte et le bâton : la performance dans l'attribution des primes* »

- « *Connaître les règles d'obtention de la légion d'honneur* », etc.

Vivement le calendrier 2012 !